



SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

CENTRE DE DÉTENTION DE SAINT MIHIEL

Le :28 janvier 2025

GESTION DÉLÉTÈRE, NOUS DISONS STOP !!!!

Depuis plusieurs mois, nous constatons des dysfonctionnements graves dans la gestion de notre établissement, mettant à mal non seulement nos conditions de travail mais aussi la reconnaissance de nos efforts.

CRI NON TRAITÉS : UNE INJUSTICE QUI DÉMOBILISE

De nombreux Comptes Rendus d'Incidents (CRI) des mois de juin et juillet 2024 restent non traités, aboutissant à un classement sans suite. Des incidents graves, comme les insultes ou les refus de fouilles, n'ont entraîné aucune sanction. **C'est inacceptable !** et ne fait que confirmer :

- **un manque flagrant de respect envers le travail des surveillants et envoi un signal dangereux d'impunité à nos pensionnaires !**

Le **SPS-CEA** exige un suivi rigoureux des CRI avec un délai de traitement acceptable et une priorisation des incidents.

UN MANAGEMENT DÉCONNECTÉ

Les projets pilotés par la direction sont menés sans aucune consultation des organisations syndicales, les appels d'offres pour certains postes accusent des délais déraisonnables, et le premier CSA 2025 n'est prévu que le 20 mars, soit six mois après le dernier tenu le 20 septembre 2024 !

La gestion de certains détenus aux profils particuliers est à revoir, des ouvertures à deux agents en veux-tu en voilà, aucune communication ou information diffusée sur les demandes de transfert suite aux dernières agressions.....

Une concertation réelle avec les OS et une planification rigoureuse des échéances semble ne pas être la priorité de notre direction !

Le **SPS-CEA** demande un retour urgent du DIALOGUE SOCIAL.

DÉCISIONS ARBITRAIRES

Les mutations et affectations se font à la guise de la direction, sans critères bien définis, ni concertation, ébranlant la stabilité des équipes et la confiance envers le management.

Même si vous êtes seul décisionnaire en matière d'affectation de poste, n'oubliez pas que ce sont les agents qui font tourner « la taule », des critères clairs et équitables pour toute décision d'affectation est un MINIMUM.

Le Bureau Local SPS-CEA